

# L'ANSSI donne 12 bons conseils pour la sécurité | Denis JACOPINI



12 bons conseils pour la sécurité de votre entreprise

**L'ANSSI renouvelle ses recommandations aux entreprises en matière de sécurité. Elle publie un nouveau document dans lequel elle livre douze conseils pour mieux sécuriser ses installations.**

Depuis 2013, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) publie une liste de mesures non-contraignantes à l'attention des professionnels. Ce document donne des indications et conseils clairs pour sécuriser au mieux leurs installations informatiques.

Les recommandations servent également à faire comprendre à l'ensemble des collaborateurs l'importance d'adopter certains comportements. L'objectif de la mesure est que chacun comprenne les risques en termes de sécurité au sein de l'entreprise, mais également en situation de mobilité.

Les recommandations, au nombre de douze, regroupent des instructions classiques dans le domaine de la sécurité. L'ANSSI conseille ainsi de :

1. Choisir avec soin son mot de passe.
2. Mettre à jour régulièrement vos logiciels.
3. Bien connaître ses utilisateurs et ses prestataires.
4. Effectuer des sauvegardes régulières.
5. Sécuriser l'accès Wi-Fi de votre entreprise.
6. Être aussi prudent avec son smartphone ou sa tablette qu'avec son ordinateur.
7. Protéger ses données lors de ses déplacements.
8. Être prudent lors de l'utilisation de sa messagerie.
9. Télécharger ses programmes sur les sites officiels des éditeurs.
10. Être vigilant lors d'un paiement sur Internet.
11. Séparer les usages personnels des usages professionnels.
12. Prendre soin de ses informations personnelles, professionnelles et de son identité numérique.

Au-delà de ces conseils, l'ANSSI recommande de nommer un référent pour la sécurité informatique au sein de la société. Pour ce faire, il est possible de rédiger une charte dans laquelle des références au chiffrement de certaines informations sensibles figureront tout comme des recommandations quant à l'installation d'un antivirus ou d'un pare-feu.

---

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

---

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

<http://pro.clubic.com/it-business/securite-et-donnees/actualite-760239-bonnes-pratiques-securite-anssi.html>

[http://www.ssi.gouv.fr/uploads/2015/03/guide\\_cgpme\\_bonnes\\_pratiques.pdf](http://www.ssi.gouv.fr/uploads/2015/03/guide_cgpme_bonnes_pratiques.pdf)

Par Olivier Robillart